

HISTORIQUE
DE LA MAISON MATHEY - JACOB et C°
et des DOCKS FRANC - COMTOIS ET BOURGUIGNONS

Mai 1959

HISTORIQUE
DE LA MAISON MATHEY-JACOB et C°
et des DOCKS FRANC-COMTOIS ET BOURGUIGNONS

En 1862, il y a près d'un siècle, s'installait à CHALON-SUR-SAONE, comme Epicier en Gros, un jeune homme né à ST-GENGOUX-le-NATIONAL en septembre 1839 ; il venait, selon la coutume du temps, de faire son "Tour de France" ; en réalité, il n'avait guère fait que 3 ou 4 villes, notamment ORANGE, MONTE LIMAR et NIMES ; il y avait appris son métier d'Epicier, ainsi que celui de Confiseur, et il rentrait au pays, désireux de s'y établir. ST-GENGOUX n'étant pas suffisamment important, il vint à CHALON-sur-SAONE et y fut présenté à un modeste épicier en gros qui tenait boutique à SAINT-LAURENT. Ce dernier lui offrit tout d'abord du travail, puis une manière d'association, et assez rapidement la reprise de son fonds de commerce. C'était, ne l'oublions pas, en 1862.

SAINT-LAURENT, faubourg de CHALON-sur-SAONE, était alors le siège de plusieurs maisons importantes pour l'époque. Son pont était le seul passage possible entre les deux rives de la Saône, et tous les habitants de la rive gauche, - c'est-à-dire la région très populeuse de la Bresse-, étaient obligés de l'emprunter pour accéder en ville. L'emplacement était donc particulièrement bien choisi.

Mais cet état de choses ne devait pas durer bien longtemps ; le développement du chemin de fer, - celui-ci parallèle de la ville-, dont la gare qui existait alors en plein centre ne tarda pas à être supprimée pour ne plus exister qu'à ST-COSME, où elle est encore, le comblement du bassin de Gloriette, qui devait plus tard donner place au Square Chabas et au Lycée de jeunes filles, le percement du Boulevard de la République, tous ces éléments réunis firent que SAINT-LAURENT fut délaissé et que les maisons qui y étaient établies se transférèrent sur la rive droite.

Notre jeune homme n'était pas sans constater ce changement et sans réfléchir à tous ces bouleversements ; d'autant que des événements importants s'étaient passés depuis son installation à SAINT-LAURENT.

Qu'avait-il donc fait depuis 1862 ?

Bien sûr, il avait travaillé dur, car il n'était pas homme à rester sans rien faire ; il avait loué de plus grands locaux et développé son commerce.

Et puis il s'était marié.

Mis en relation avec une famille très connue dans la Bresse, la Famille JACOB, originaire d'un petit pays appelé CHARETTE, il était reçu dans la maison. Madame JACOB-RENARD, qui tenait à CHALON, dans la Grand'Rue, un petit commerce de Rouennerie, restée veuve de bonne heure, avec la très lourde charge d'élever 3 jeunes filles, le remarqua si bien que lorsqu'il demanda la main de la seconde jeune fille, prénommé Léontine, il fut de suite agréé et il l'épousa en décembre 1863. Dès ce moment, la maison fut connue sous le nom de "MATHEY-JACOB".

Ce sont là, vous l'avez compris, mon père et ma mère.

L'arrivée de ma mère au commerce donna à ce dernier un essor considérable. Tout en assumant de nombreuses maternités, elle seconda très utilement son mari et eut une très grande part dans le développement de la maison.

Cependant, inquiet du déplacement des affaires dont je fais état plus haut, mon père chercha à s'installer en ville et trouva à acheter des mariés BENOIST-MOISSENET, rue au Change, un immeuble important, moyennant la somme de 25 000 francs (acte S.S.P. du 24 Décembre 1870). Il ne tarda pas à y transférer son commerce.

La rue au Change, en plein centre de CHALON, était le quartier commerçant par excellence ; quelques grosses maisons y étaient déjà installées : Rouennerie - Mercerie - Bonneterie - Chaussures, etc, etc... - Bref, mon père complétait la gamme en y installant son Epicerie.

Sous sa direction éclairée, secondé d'une façon efficace par ma mère, la maison prospéra et se développa, malgré une âpre concurrence.

Survint alors la guerre de 1870 et la fin de l'Empire, qui amenèrent des troubles importants dans le ravitaillement du pays. Il ne faut pas oublier que les Prussiens, comme on disait alors, sont venus jusqu'aux portes de CHALON, qui a cependant été providentiellement préservée de l'invasion.

Mon père ayant des enfants en bas âge et un frère sous les drapeaux, fut mobilisé dans la Garde Nationale, son rôle consistant à faire des patrouilles et à monter la garde sur les routes de CHAGNY et de DEMIGNY, où était l'ennemi.

.../...

Sans vouloir établir de comparaison avec le rationnement que nous avons connu pendant et après la guerre de 1914-1918, et surtout pendant et après celle de 1939-1945, il n'est pas douteux que le ravitaillement d'alors était précaire et ne se faisait pas facilement. Mon père, jeune et ardent, en souffrait ; mais il sut y parer. Par deux fois, il se rendit à MARSEILLE et en ramena plusieurs wagons de marchandises diverses, notamment du **sucre** qui manquait totalement à l'intérieur.

La paix revenue, les affaires reprirent leur marche normale, grâce à la collaboration confiante de mes parents, à leur travail acharné, à leur esprit d'ordre et d'économie, et surtout à leur probité commerciale, bientôt devenue légendaire.

Les enfants se succédaient dans le ménage. Trois de mes soeurs aînées étaient nées à SAINT-LAURENT : Anna, Julie et la petite Marie, morte en bas âge. Leurs cadets ne tardèrent pas à arriver : Joseph, mon frère aîné, en mai 1876 ; moi-même en novembre 1879, et enfin Marie-Thérèse en janvier 1881.

C'est à peu près à cette époque que Paul GALLAND, qui devait devenir mon beau-frère en 1886, entra à la maison en qualité d'employé, puis de voyageur, avant de devenir associé et patron.

Entre temps mon père augmentait son patrimoine et profitait des occasions qui se présentaient pour accroître ses locaux.

Le 20 août 1881 il achetait la maison qui le joignait, dans laquelle, dès qu'il en eut la jouissance, il installa les bureaux au rez-de-chaussée, le premier et le second étant réservés à l'habitation.

C'est au premier de cette maison que j'ai passé mon enfance.

Cette acquisition sur les mariés GROS-TOUREY, suivant acte reçu par Me SAUZAY, notaire à CHALON, moyennant le prix de 9 000 frs, c'est la petite maison qui fait face à la rue de l'Oratoire.

Plus tard, en 1897, mon père se rendait acquéreur, - après en avoir été locataire-, sur les consorts DAILLANT, de l'important immeuble qui le joignait, de l'autre côté, en descendant sur la Place Saint-Pierre, moyennant la somme de 50 000 frs. C'est le gros immeuble où sont installés, au rez-de-chaussée une partie des Entrepôts Paul GALLAND et Fils, au premier étage les bureaux et quelques magasins, le deuxième et le troisième étant réservés à l'habitation.

Enfin, le 21 avril 1902, il se rendait acquéreur sur la ville de CHALON-SUR-SAONE d'un grand terrain sis rue de l'Ancienne Prison (adjudication devant Me BOISSENOT, notaire), moyennant la somme de 23 050 frs.

Toutes ces acquisitions nécessitaient des transformations importantes et des constructions diverses pour les rendre utiles au commerce.

.../...

Mon père ne lésina pas ; il en fit un ensemble aussi pratique qu'il se peut dans la rue au Change, avec sortie rue de l'Ancienne Prison et Place du Chatelet.

Mais les affaires se développaient au point de dépasser l'activité d'un seul homme ; d'un autre côté, Paul GALLAND était devenu gendre depuis 1886 ; mon frère Joseph avait atteint l'âge de s'établir ; tous ces éléments incitèrent mon père à offrir à ses enfants une place dans sa maison.

Préalablement il avait fait faire à mon frère ses études secondaires au Collège des Frères de Marie de BESANCON ; c'était la mode à cette époque d'y envoyer les jeunes gens ; et après l'obtention de son diplôme de bachelier, il le fit engager par devancement d'appel au 60ème Régiment d'Infanterie à BESANCON. Il en sortit en 1897, ses trois années terminées, avec son galon de sous-officier et rentra à la maison avec le plus grand désir d'y travailler.

C'est à ce moment là que fut créée la première Société MATHEY-JACOB & C°, suivant acte de Me GRILLOT, notaire à CHALON, du 1er juillet 1900.

Elle était sous la forme de Nom Collectif et comprenait trois associés : mon père, mon beau-frère GALLAND et mon frère Joseph. Mon père restait à CHALON ; mon beau-frère continuait à faire quelques voyages ; mon frère consacrait tout son temps à visiter la clientèle.

C'est à cette époque que mon père accepta de se présenter au Tribunal de Commerce de CHALON-SUR-SAONE ; il y fut élu comme Juge Suppléant, le 22 janvier 1894, pour devenir Juge Titulaire en 1896 et 1898, et enfin Président en 1900 et 1902, pour cesser ses fonctions en 1904.

En raison même de son développement, l'affaire ne suffisait plus à satisfaire l'activité des trois associés ; il fallait songer à l'étendre.

C'est alors que nos excellents amis POULET de BESANCON firent savoir à mes parents qu'une ancienne maison de BESANCON, spécialisée dans le commerce des denrées coloniales, mais ayant un rayon assez modeste d'épicerie en gros, cherchait à remettre cette dernière branche, pour ne conserver que le commerce "importation - exportation". Il s'agissait de la maison BERTRAND ET CHARRIERE, bien connue à BESANCON, ayant son magasin rue Pasteur, là où est actuellement la Salle des Ventes.

Mon frère fut chargé d'examiner cette affaire et arriva très promptement à une heureuse solution. C'est ainsi que la firme "BERTRAND et CHARRIERE" cèda son commerce d'épicerie en gros à la Société MATHEY-JACOB & C°, se réservant son activité d'au-delà des Mers ; ceci se passait en 1901.

.../...

Et mon frère s'installa à BESANCON, où il dirigea la Succursale de la Maison "MATHEY-JACOB & C°". C'est là qu'il trouva celui qui devait devenir son excellent collaborateur : Etienne LOYENET qui, de petit employé à cette époque, passa voyageur, puis acheteur d'épicerie, Fondé de Pouvoirs, et enfin Administrateur des DOCKS FRANC-COMTOIS & BOURGUIGNONS qu'il avait largement contribué à fonder et à développer. Nous suivrons sa carrière au cours des explications subséquentes.

Les locaux rue Pasteur se révélant insuffisants, mon frère transporta le commerce à quelques pas de là, dans la rue d'Anvers, à côté de la Pharmacie BEJOT. Il y demeura jusqu'en 1904 malgré les multiples inconvénients qui résultent d'une cohabitation avec des familles bourgeoises. Il chercha à s'installer ailleurs. C'est alors que son beau-père, M. Gabriel JOUVENCEAU, lui offrit de lui louer de vastes locaux situés rue des Docks, dans lesquels étaient installées plusieurs entreprises, notamment l'Entrepôt réel des Douanes, les Docks et Entrepôts de Franche-Comté, Magasins Généraux, agréés par l'Etat, etc... Il faut dire que M. JOUVENCEAU, qui était un important négociant en Mercerie, avait une situation considérable à BESANCON ; il était Président de la Chambre de Commerce, et propriétaire des locaux des DOCKS de FRANCHE-COMTE. En 1903 mon frère était devenu son gendre, par son mariage avec sa fille aînée, Jeanne, ce qui explique l'offre relatée ci-dessus.

Bien entendu, cette offre fut acceptée avec reconnaissance et la Société MATHEY-JACOB & C° s'installait rue des Docks en 1912.

Les deux affaires, celle de CHALON et celle de BESANCON, continuèrent à prospérer, jusqu'au jour où une Maison à Succursales, "LES ECONOMIQUES" s'installa à BESANCON ; c'était en 1907. Le développement de cette nouvelle sorte de commerce ne tarda pas à se faire sentir et le succursalisme naissant inquiéta, sinon tous les épiciers en gros, du moins mon frère qui, dernier venu, n'avait pas encore une clientèle bien assurée. Son inquiétude s'accrut en voyant diverses Maisons à Succursales se développer et menacer la Franche-Comté : "LES ECOS de CHALONS-SUR-MARNE" créant un dépôt à VESOUL ; des firmes de TROYES, de NANCY, de REIMS, cherchaient à créer des succursales en Franche-Comté.

Joseph MATHEY, prenant conscience du danger pour l'épicerie en gros, décida de faire part de ses craintes à ses collègues, et leur proposa de créer ensemble une société du même genre. Il fut poliment écouté, mais poliment éconduit. Ce que voyant il décida d'agir seul.

Il se rendit à REIMS, à CHALONS-SUR-MARNE, à TROYES, et se documenta sur la marche des Maisons à Succursales ; il rentra renseigné et très décidé à mettre son projet à exécution.

Il convoqua ses voyageurs et leur exposa ses projets, leur offrant de les conserver comme Inspecteurs dans la future maison ; 2 sur 3 ne donnèrent pas suite à cette offre ; un seul l'accepta : Etienne LOYENET. Puis il ferma la Maison MATHEY-JACOB & C° de BESANCON.

Cela ne veut pas dire qu'il cessa toute activité, bien au contraire. Il se rendit à nouveau en Champagne pour mettre au point certaines questions, pour se perfectionner dans l'organisation de la nouvelle qu'il allait entreprendre et pour s'assurer la collaboration de plusieurs spécialistes, notamment pour la Mercerie, la Chaussure, la Comptabilité, etc, etc..., et avec l'aide d'Etienne LOYENET, il se mit courageusement à l'ouvrage.

Il offrit alors à Paul GALLAND, demeuré à CHALON-SUR-SAONE à la tête de la Maison MATHEY-JACOB et C°, et resté son associé, de prendre avec lui son fils aîné Marcel qui, sorti de l'Ecole Supérieure de Commerce de Lyon, commençait à apprendre son métier en accompagnant dans leurs tournées les voyageurs de la maison. Cette offre fut acceptée et Marcel GALLAND vint à BESANCON.

Mais il fallait régulariser la situation de la nouvelle maison et lui donner la forme légale indispensable ; c'est pourquoi le 5 octobre 1912, après les formalités préliminaires, naissait la Société Anonyme DOCKS FRANC-COMTOIS : "SOCIETE D'ALIMENTATION ET D'APPROVISIONNEMENT A PRIX REDUITS", constituée d'après la législation française, suivant statuts déposés à l'Etude de Me DANGELZER, notaire à BEANCON, le 8 septembre 1912 ; le siège social était 8 rue des Docks, et le capital de 600 000 francs. A cette société, Joseph MATHEY et Paul GALLAND faisaient divers apports ; Joseph MATHEY spécialement "la promesse de bail faite par Monsieur JOUVENCEAU, négociant à BESANCON, de locaux et magasins, sis à BESANCON, 8 rue des Docks" dont il est parlé plus haut.

Les premiers ationnaires étaient, outre les deux fondateurs : Messieurs MATHEY-JACOB, Marcel GALLAND et le signataire de ces lignes.

Et avec l'ardeur de leur jeunesse, les dirigeants, aidés par Etienne LOYENET, se mirent à l'ouvrage, prospectèrent la ville et le département pour chercher des locaux susceptibles de devenir des Succursales ; ils commencèrent, en un mot, le commerce sous la forme de Maison à Succursales.

La première succursale ouverte à BESANCON fut celle de la Place du Jura, bientôt suivie de nombreuses autres. Bref ... en 1914, lors de la déclaration de guerre, la société en comptait 50. Ce tragique événement faillit tout remettre en question ; tous les dirigeants et la plupart des cadres furent mobilisés. La Direction temporaire fut assurée par Jean GALLAND, second fils de Paul GALLAND qui, non mobilisé, vint s'installer à BESANCON.

Bien que mobilisé, Joseph MATHEY ne perdait pas le contact avec les Docks, dont il suivait la marche ralentie ; il restait en liaison aussi étroite que possible avec eux.

Prévoyant, à la fin des hostilités, une extension du commerce, il transformait en propriété la location que lui avait consentie son beau-père, des immeubles de la rue des Docks, et acquérait ces derniers, suivant acte reçu par Me RICKLIN, notaire à BESANCON, le 14 novembre 1917, moyennant le prix de 300 000 francs.

Ces immeubles étaient alors occupés en partie par la Douane et par divers négociants en gros.

La guerre terminée, chacun reprit sa place aux Docks et courageusement se mit au travail. La prospection des locaux fut poussée, les ouvertures de succursales reprises, si bien que le développement de la société se fit à une cadence accélérée.

Fidèle aux idées de son père, dont le souci avait été d'acquérir les immeubles pouvant devenir utiles au commerce, ainsi qu'il a été expliqué plus haut, Joseph MATHEY acquit par divers actes des Consorts SAILLARD une propriété voisine des Docks, où était exploitée précédemment une tuilerie dont il ne restait plus que de solides ruines.

Et par acte reçu par Me DANGELZER, le 27 novembre 1923, il faisait apport à la société des DOCKS FRANC-COMTOIS de tout le groupe d'immeubles sis rue des Docks et acquis par lui de son beau-père, des Consorts SAILLARD, et de divers autres, moyennant l'attribution de 1 300 actions entièrement libérées. Le capital des DOCKS, qui avait été porté une première fois de 600 000 francs à 4 millions, était augmenté de nouveau et porté à 5 300 000 francs.

Le développement des affaires nécessitant toujours plus de place, les négociants qui étaient encore installés dans une partie des locaux appartenant aux DOCKS, furent invités à chercher d'autres emplacements ; c'est ainsi que les Entrepôts de FRANCHE-COMTE, les Douanes, Monsieur THEVENY, Monsieur JOLIOT, déménagèrent l'un après l'autre, rendant libres les lieux qui étaient appelés à recevoir une autre destination. C'est alors que furent entreprise des séries de démolitions, d'aménagements, de constructions nouvelles, qui n'ont guère été achevées que ces années dernières et qui ont fait des installations des DOCKS FRANC-COMTOIS un modèle du genre.

Parallèlement, la Maison MATHEY-JACOB et C^o continuait à CHALON-SUR-SAONE son commerce de gros. Une nouvelle société, toujours en nom collectif, fut constituée en 1910, pour 10 ans, et ce n'est qu'en 1920 que Joseph MATHEY se retira définitivement. Entre temps, Paul GALLAND avait pris au Tribunal de Commerce de CHALON-SUR-SAONE la place précédemment occupée par son beau-père, et il occupa successivement les sièges de Juge Suppléant, Juge Titulaire et Président, le tout pendant 10 années.

En 1924 les séquelles de la guerre, jointes à une politique déplorable du Gouvernement, et à l'inflation naissante, engendrèrent une hausse considérable des prix, ce qui eut pour résultat de gêner énormément la jeune firme des DOCKS qui se relevait rapidement, mais avec des moyens financiers insuffisants.

Joseph MATHEY eut quelque inquiétude pour la pérennité de son entreprise, mais grâce à l'amicale compréhension d'un banquier bisontin ce mauvais moment fut vite passé. A cette époque aussi se place la démarche d'une Maison à Succursales de l'Est qui proposait tout simplement de reprendre l'affaire des DOCKS FRANC-COMTOIS, .../...

offrant à son Directeur une très belle situation. Mais Joseph MATHEY, qui avait 5 enfants et une très grande confiance dans l'avenir de son affaire, déclina cette offre et il n'en fut plus parlé.

L'exploitation très poussée de la Franche-Comté rendant difficile une extension plus grande dans cette province, Joseph MATHEY se retourna vers la Bourgogne. Cette dernière, située entre LYON, d'une part, et l'Est avec NANCY, TROYES, REIMS, CHALONS SUR MARNE, d'autre part, offrait une possibilité de développement, une seule Maison à Succursales existant à DIJON.

Mais la distance entre les parties les plus intéressantes de cette province rendait cette exploitation difficile : les points extrêmes de la Bourgogne : MONTCEAU, DIGOIN, et toute la vallée du Canal du Centre, étaient situés à près de 200 kms de BESANCON, distance beaucoup trop grande pour le ravitaillement des succursales et retour dans la même journée. Il envisagea donc de créer un entrepôt à DIJON, ce qui devait rendre possible son projet d'extension.

Il s'ouvrit de son idée à son frère Léon MATHEY et le chargea de chercher à DIJON des locaux susceptibles de convenir pour l'exploitation d'une Maison à Succursales.

Après de nombreuses démarches, et grâce à un notaire de ses amis, Léon MATHEY trouva Boulevard Voltaire à DIJON de vastes entrepôts, en petite partie construits, pouvant parfaitement convenir au but recherché. Il s'agissait de deux propriétés d'ensemble 24 500 m², appartenant aux DOCKS DE BOURGOGNE et ENTREPOTS DE LA COTE D'OR REUNIS, MAGASINS GENERAUX, et à une usine de bois déroulé appartenant à un Suisse-Allemand. Ils étaient loués à une société qui faisait le commerce de vins, LA SOCIETE VINICOLE DIJONNAISE, à un négociant en épicerie en gros, l'UNION ALIMENTAIRE, et occupés partiellement par divers. Ils étaient reliés à la voie ferrée.

L'examen des lieux, leur situation sur un très large boulevard, le fait qu'ils étaient reliés au chemin de fer et possédaient un épi pouvant recevoir une cinquantaine de wagons, constituait un préjugé favorable à l'acquisition de ces immeubles ; la similitude de situation entre les circonstances qui ont accompagné l'achat des DOCKS de BESANCON et les immeubles proposés à DIJON, ne fut pas sans influence sur la décision des candidats, et bien que l'affaire fut grosse pour un début, ils en firent l'acquisition, suivant plusieurs actes reçus par Me MAIRET, notaire à DIJON, ami de Léon MATHEY, qui avait proposé l'affaire.

Parallèlement, Joseph et Léon MATHEY constituaient une société appelée "DOCKS BOURGUIGNONS", au capital de 4 millions, dont les statuts étaient calqués sur ceux des DOCKS FRANC-COMTOIS. Cette nouvelle société porte la date des 12 et 23 novembre 1928. Elle prit possession des locaux achetés, non sans être obligée de faire intervenir la justice pour expulser le Suisse-Allemand qui commençait à se maintenir dans les lieux. Puis, partant de zéro, elle commença les aménagements et constructions nécessaires, embaucha cadres et personnel, et ouvrit sa première succursale le 24 décembre 1929, pour continuer les ouvertures à un rythme accéléré.

La nouvelle affaire se développait d'une façon très satisfaisante lorsque, le 2 mai 1930, Joseph MATHEY décédait subitement.

Cette mort, qui affectait très douloureusement Léon MATHEY et toute la famille, provoquait des complications multiples. Les enfants de Joseph MATHEY étaient tous mineurs et incapables, en raison de leur jeune âge, de s'intéresser aux affaires. Il fallait cependant en assurer la continuation et pratiquer la refonte totale des deux affaires. Tout le monde était d'accord pour la fusion de BESANCON et de DIJON, mais diverses opinions se manifestèrent, les uns désirant la Société en Commandite par Actions, les autres tenant pour le maintien de la forme anonyme adoptée par leur fondateur.

Pour trancher ce différend, une sorte de conseil de famille élargi fut convoqué ; il comprenait quelques parents et amis intimes de la famille. Il décida le maintien de la forme anonyme qui avait toujours eu la faveur de Joseph MATHEY et la fusion des deux sociétés sous le nom de "DOCKS FRANC-COMTOIS & BOURGUIGNONS REUNIS", siège social à BESANCON, entrepôt à DIJON, le premier étant plus spécialement dirigé par Marcel GALLAND, le second plus spécialement par Léon MATHEY ; nouveau capital fixé à 7 820 000 francs, divisé en 7 820 actions de 1 000 francs. Une nouvelle société fut constituée aux termes de statuts déposés en l'Etude de Me PARRY, notaire à DIJON, le 13 décembre 1930 et le 5 septembre 1931.

Madame Joseph MATHEY qui, par elle-même et par ses enfants, possédait la grosse majorité du capital, consentait à Marcel GALLAND et à Léon MATHEY un contrat de direction d'une durée de 10 années pendant lesquelles ils devaient surveiller l'éducation commerciale de leurs jeunes neveux et cousins, de façon à leur remettre la direction de l'affaire quand ils seraient en âge de l'exercer.

C'est en exécution de cette promesse que l'aîné des enfants de Joseph MATHEY, Gabriel, fut envoyé au HAVRE où il resta quelques mois, travaillant dans diverses maisons de café, puis à MARSEILLE où il s'intéressa à l'huilerie, à la fabrication des pâtes alimentaires, aux produits coloniaux, à MONTPELLIER où il s'initia au commerce des vins, à BORDEAUX où il fut attaché à diverses grosses maisons, à LILLE enfin où il termina son éducation commerciale dans une firme à Succursales Multiples. Son oncle, Léon MATHEY, qui avait plus spécialement pris en charge son jeune neveu, alla le présenter dans ces différentes places.

Les affaires continuèrent à se développer chaque année, marquées par des constructions et aménagements divers, tant à DIJON qu'à BESANCON, et par l'ouverture dans les deux rayons de nombreuses succursales.

En 1939 la société D.F.C.B.R. fusionna avec la SOCIETE VINICOLE DIJONNAISE, qui avait continué de subsister, ce qui amena la rédaction de nouveaux statuts et la création d'une nouvelle société, .../...

au capital de 16 millions ; durée 99 ans, à compter du jour de la constitution définitive, et la modification de la raison sociale, qui devenait "DOCKS FRANC-COMTOIS & BOURGUIGNONS", sans adjonction du mot "REUNIS" qui existait jusqu'alors. (acte reçu par Me PARRY, notaire, le 17 novembre 1939).

Puis en septembre 1939 vint la guerre qui devait apporter un trouble sérieux dans la société par la mobilisation d'une partie de ses dirigeants (Marcel GALLAND, Gabriel et Jean MATHEY), par celle d'une notable proportion des cadres et du personnel, par la réquisition d'une partie des entrepôts de BESANCON et de DIJON, par celles d'une grande quantité de marchandises, et surtout par celle des moyens de transport. Mais cela était peu de chose à comparer à ce qui advint à partir de juin 1940, les Allemands ayant envahi la France et découpé le territoire en zone interdite, zone occupée et zone libre. Les D.F.C.B. ayant des succursales dans les trois endroits, les relations entre BESANCON et DIJON étaient impossibles. Certaines succursales, notamment en Saône et Loire, ne pouvant être ravitaillées étaient livrées à elles-mêmes. Etienne LOYENET, après une courte évacuation, était revenu à BESANCON ; Léon MATHEY était resté à DIJON. Il fallut une période d'adaptation, qui ne dura guère moins de deux ans, pour retrouver une existence à peu près normale.

C'est à ce moment que survint un événement tout à fait imprévu et qui allait avoir une grosse importance. Ceux-là même qui, quelques années auparavant, avaient fait à Joseph MATHEY des avances pour reprendre son affaire, se trouvaient en difficultés pour une de leurs sociétés, faisaient savoir qu'ils entreprendraient volontiers des pourparlers de cession. Il s'agissait de la "SOCIETE BOURGUIGNONNE D'APPROVISIONNEMENTS" (LES ECOS de DIJON), filiale des ECOS de CHALONS S/MARNE. Il fut décidé d'examiner l'affaire.

Les pourparlers furent menés activement, grâce à l'intervention obligeante de Frédéric BRUN qui envisageait pour une société dont il était Directeur provisoire, par suite de la captivité de son Directeur, M. SACHOT (SPECIALITES ALIMENTAIRES BOURGUIGNONNES), la reprise des entrepôts dans lesquels les ECOS étaient exploités.

Cette solution agréait parfaitement aux D.F.C.B. qui n'avaient que faire des immeubles ; seule la partie commerciale les intéressait. Elle comprenait 127 succursales situées en majeure partie dans le rayon exploité par l'entrepôt de DIJON.

Après de nombreuses discussions, l'affaire fut traitée dans de bonnes conditions, les immeubles étant repris par les SPECIALITES ALIMENTAIRES BOURGUIGNONNES (Philbée - Amora) et les succursales par les D.F.C.B.. C'était là un très gros morceau, qu'il fallut quelque temps pour diriger. C'est chose faite à l'heure actuelle.

La guerre terminée, chacun reprit sa place, à l'exception de Marcel GALLAND qui, arrivé au terme de son contrat, reprit sa liberté. Et les affaires se développèrent sous la jeune impulsion des
.../...

fils de Joseph MATHEY : l'aîné, Gabriel, assumant la charge de Président-Directeur Général, son frère Jean, plus spécialement chargé du personnel et des quartiers intérieurs, comptables, et du rayon mercerie, le troisième enfin, Henri, revenu miraculeusement de la guerre, après une équipée splendide qui le mena de l'Ecole Supérieure de Commerce de DIJON, où il faisait ses études, dans le Midi de la France, puis en Espagne, où il fut interné, au Portugal, en Angleterre, enfin au Canada, où il fit son apprentissage de pilote de chasse. Il revint en Angleterre, d'où il venait chaque jour en France harceler l'ennemi sur les Côtes de l'Océan, au moment du débarquement et de la débâcle allemande. Abattu par la DCA allemande avec son avion, il fut fait prisonnier, mais parvint à s'échapper, et à la fin de la guerre regagna BESANCON (où on était sans nouvelles de lui depuis trois ans), avec son galon de lieutenant, la Légion d'Honneur, la Médaille de la Résistance, la Médaille des Evadés ; le tout gagné à 24 ans.

L'équipe était donc au complet. Etienne LOYENET à BESANCON, Léon MATHEY à DIJON. Elle avait à faire face à toutes les difficultés engendrées par la guerre : difficultés d'approvisionnement, rationnement, formalités multiples, etc, etc...

C'est alors, en 1944, que Léon MATHEY fut atteint d'une très grave crise cardiaque qui l'éloignait des affaires et l'obligeait à prendre sa retraite.

Il fut remplacé à DIJON par un Directeur, M. KOCH, aidé lui-même par Pierre MATHEY, sorti de l'Ecole Supérieure de Commerce de DIJON, et de la Faculté des Sciences, avec le diplôme d'oenologie.

Depuis les D.F.C.B. se développent sous la Direction, aussi ferme qu'intelligente, de Gabriel MATHEY. De très gros travaux furent entrepris, aussi bien à BESANCON qu'à DIJON, faisant de la société des DOCKS un modèle du genre ; les caves et installations frigorifiques furent particulièrement soignées et font l'admiration de tous ceux qui les visitent.

L'intelligente direction de Gabriel MATHEY, qui ajoute à ses fonctions de Président-Directeur Général celle de membre très actif du Syndicat Général des Maisons à Succursales de PARIS, celle aussi d'Administrateur de la Banque CREDIT INDUSTRIEL D'ALSACE ET DE LORRAINE, celle de Vice-Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs et de multiples autres sociétés ayant une activité industrielle, commerciale ou sociale, vient d'être reconnue par le Gouvernement qui lui a décerné la Haute distinction de la Légion d'Honneur. Cette décoration lui fut remise par le Préfet du Doubs, en présence de notabilités de la Cité et des 350 employés des DOCKS FRANC-COMTOIS. Une réplique de cette fête eut lieu à DIJON quelques jours après, en présence des 200 employés des DOCKS BOURGUIGNONS.

A l'heure actuelle plus de 400 succursales sont exploitées par les DOCKS, qui s'appellent : "DOCKS FRANC-COMTOIS" en Franche-Comté,

"DOCKS BOURGUIGNONS" en Bourgogne ; ceci pour ne pas blesser la susceptibilité assez ombrageuse de certains habitants. Elles sont toutes situées en Bourgogne et en Franche-Comté, c'est-à-dire dans les départements du Doubs, Haute-Saône, Jura, Territoire de Belfort, Côte d'Or et Saône et Loire.

La politique des D.F.C.B. reste la même que celle qui a fait sa réputation : vendre au meilleur prix des marchandises de qualité irréprochable. A l'encontre de ce que font plusieurs de leurs collègues, ils s'interdisent de fabriquer quoi que ce soit, profitant des soins apportés par les industriels à la fabrication de leurs produits, profitant également de la publicité faite pour ces derniers.

Contrairement encore à une conception assez répandue, ils ne cherchent pas à créer des succursales pour en augmenter le nombre, mais au contraire à faire rendre au maximum celles ouvertes, qu'ils envisagent pas dans un rayon de plus de 100 kms de l'entrepôt de ravitaillement. Ce qui ne veut pas dire qu'ils n'attachent pas une importance capitale à l'organisation et à la tenue de leurs magasins qui sont refaits très fréquemment. Enfin, ils suivent l'évolution commerciale et viennent d'ouvrir dans les centres importants des magasins "Libre Service" qui connaissent la faveur de la clientèle.

Bien que très absorbés par toutes ces affaires, les dirigeants des D.F.C.B. ne négligèrent pas leur rôle social : Joseph MATHEY faisait partie de l'équipe qui a créé à BESANCON, vers 1922, la Caisse d'Allocations Familiales, et dès cette époque il donnait de sa poche, les allocations attribuées par la Caisse sous la dénomination "Sursalaire familial". Avant même que les vacances des employés soient rendues obligatoires, elles existaient aux DOCKS ; leur durée était de six jours, avec échelle d'ancienneté qui permettait de les porter à trois semaines. De même les DOCKS ont toujours donné la retraite de vieux travailleurs, et ils se sont immédiatement inscrits à la Caisse de Retraite officielle lors de sa création. Un certain nombre d'employés en bénéficient à l'heure actuelle. Ils s'attachèrent en outre les services d'une assistante sociale qui furent créés à DIJON vers 1932. Le service médical fut également institué avant d'être rendu obligatoire par une loi.

Toutes ces créations bénévoles, jointes aux multiples oeuvres dont les dirigeants des D.F.C.B. s'occupent très activement, tant à BESANCON qu'à DIJON : Petites Soeurs des Pauvres, Petites Soeurs Dominicaines gardes malades des pauvres, diverses cliniques et maisons hôtelières, sociétés d'HLM, etc, etc... prouvent que le rôle social a eu sa large part dans les préoccupations de la société.

L'ancienne Maison MATHEY-JACOB & Co, devenue Paul GALLAND & Fils, continua sous la Direction de Jean GALLAND, aidé de Virgile MARINOT, à subir la désaffection qui s'attache à tout le commerce de gros. Prévoyant un avenir encore plus sombre, Jean GALLAND prit la décision de fermer sa Maison, ce qu'il fit le 31 décembre 1957. Il vend en ce moment les maisons que mon père avait acquises, construites, réparées, à l'aide d'économies. Personnellement, je ne puis assister à cette disparition sans un certain serrement de coeur.

.../...

Ce rapide exposé terminé, je me réserve de faire, pour chacune des Sociétés Annexes créées par les D.F.C.B., un bref historique. Toutefois, il ne serait pas complet s'il passait sous silence les grands services rendus par les collaborateurs des deux firmes qui ont aidé depuis plus de cent ans les fondateurs de la Maison MATHEY-JACOB & C° et des D.F.C.B.. Le signataire de ces lignes en a connu et se rappelle de quelques uns ; il s'excuse de ne pouvoir les nommer tous, mais il tient à évoquer la mémoire de ceux dont il se souvient.

C'est d'abord Paul GALLAND, qui débuta à CHALON peu après la guerre de 1870 et qui, de petit employé, devint voyageur avant de devenir associé et propriétaire de la firme. C'est Félix BOUCHARD qui tenait le Grand Livre ; c'est Jules PETIT, Chalonnais jusqu'au bout des ongles, enlevé jeune par une tuberculose pulmonaire ; c'est le grand Paul ROLLET, c'est Louis CONVERS, c'est TUPIN, c'est surtout Victor GUERIN qui, modestement, se déclarait le "roi des voyageurs" et n'était pas sans mériter un peu ce titre ; c'est Pierre GILLE, c'est DUMAIN, c'est surtout Baptiste JOLY qui a réussi à faire de Taisey une propriété vignoble qu'il soignait amoureusement ; c'est son gendre SAUVAGEOT, c'est KOPP, alsacien, ayant quitté son pays après le désastre de 1870, c'est Charles CHARPENTIER, c'est Charles CHANUT, c'est Baptiste PETIT dont la femme avait été la nourrice de Joseph MATHEY, c'est le gros Baptiste, camionneur, c'est Jean-Marie REBILLARD, ancien valet de chambre et dont la femme était poète ; c'est Virgile MARINOT qui est demeuré à la Maison GALLAND & Fils et est devenu Fondé de Pouvoirs. Puis à DIJON, pour ne parler que des morts, c'est René KAUFFMANN et Henri GOLLOT. A BESANCON c'est d'abord Etienne LOYENET que nous avons repris avec la Maison BERTRAND & CHARRIERE, qui a fait toute sa carrière aux DOCKS jusqu'à et y compris le poste d'Administrateur. Il a une part prépondérante dans la réussite de la maison, et nous lui devons la plus grande reconnaissance. C'est Emile BENARD qui assumait les fonctions de caissier et qui installait aux magasins de primes des étalages qui faisaient l'admiration des Bisontins. Ce sont enfin tant d'autres, dont je ne puis conserver la mémoire.

A tous ceux qui sont encore de ce monde, à la mémoire de ceux qui nous ont quittés, j'adresse, en mon nom personnel, au nom de ma famille, au nom des DOCKS FRANC-COMTOIS & BOURGUIGNONS et de la Maison MATHEY-JACOB & C°, qu'ils ont largement contribué à créer et à développer, à faire en un mot ce qu'ils sont, l'expression de notre affectueuse reconnaissance.

L.M.

